

Aubergenville, le 1^{er} décembre 2021

Les calendriers de collecte des déchets 2022 simples comme un jeu d'enfant...

Quand sortir le bac dédié aux emballages ? La collecte est-elle assurée le 1^{er} janvier ? À quelle date sont prévus les encombrants ? ... Au 1^{er} janvier 2022, plus besoin de guetter les poubelles de ses voisins pour le savoir ! Pour simplifier le quotidien des habitants, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise met en place un moteur de recherche pour en finir avec ce casse-tête. Désormais, vous aurez la réponse à toutes vos questions en un clic !



C'est une solution performante, moderne et sur-mesure pour assurer un accompagnement au plus près des besoins des habitants que GPS&O met en ligne à partir de ce mercredi 1^{er} décembre sur son site (gpseo.fr). Plus pratique, plus précis et plus intuitif que les traditionnels calendriers papiers, le tout nouveau moteur de recherche numérique consacré à la collecte 2022 va simplifier la gestion des déchets des habitants.

Toutes les infos en un clic !

Accessible depuis un PC, une tablette ou un smartphone, ce nouvel outil regroupe tous les renseignements utiles liés aux déchets. Pour l'utiliser, rien de plus simple : il suffit de renseigner son adresse dans la barre de recherche afin d'avoir accès à une information complète, personnalisée et actualisée en permanence. Pour être opérationnel, ce moteur de recherche s'appuie sur une base de données, qui pour la première fois agrège les données issues des cinq opérateurs de collecte intervenant sur le territoire. Elle centralise au total plus de 100 000 adresses.

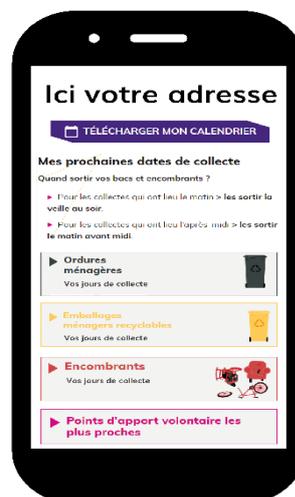
Ce service digital indique les jours et fréquences des collectes par typologie de déchets (ordures, ménagères, emballages recyclables, encombrants, déchets verts, verre...), à quel moment sortir les bacs, l'implantation des bornes de collecte et des déchèteries les plus proches ainsi que d'autres informations pratiques comme la commande d'un bac, les règles et consignes de tri, des conseils pour le compostage... Enfin, il est possible de s'inscrire pour recevoir des notifications relatives à l'actualité des déchets par SMS ou mail.

En résumé, ce moteur de recherche offre l'avantage d'être :

+ moderne : consultable partout et tout le temps en version mobile

+ souple : une solution qui combine un calendrier numérique avec un calendrier papier

+ précis : un ciblage à l'adresse, actualisable rapidement



Un accompagnement à 360°

Pour assurer une transition vers le numérique en douceur, une version imprimée et simplifiée du calendrier de collecte 2022 sera distribuée dans tous les foyers du territoire au cours de ce mois de décembre. Ce souci d'accompagnement se traduit également par une campagne de sensibilisation des communes et des sessions de formation à l'attention des agents d'accueil des mairies afin qu'ils puissent renseigner leurs habitants si besoin. Le tout sera combiné avec une campagne de promotion (affichage, réseaux sociaux) déployée début décembre jusqu'à mi-janvier avec un habillage des bennes des camions de ramassages prévu sur les douze prochains mois.

Enfin, pour répondre aux questions des habitants, la plateforme téléphonique Infos déchets* sera renforcée. Sept téléopérateurs en simultané seront disponibles pour renseigner les personnes les plus éloignées des pratiques numériques et pourront assurer l'envoi par courrier de leur calendrier de collecte 2022 imprimé si besoin.

Pourquoi le coût des déchets augmente

En 2020, les dépenses de la communauté urbaine liées à la gestion des déchets se sont élevées à

50,2 M€ (hors dépense de structure), soit 120,22 € par habitant et par an, dont 48,87 € pour la collecte.

Les nouvelles mesures réglementaires relatives au tri et au recyclage ainsi que la hausse de la fiscalité sur le traitement vont peser davantage sur les dépenses jusqu'en 2025. Aujourd'hui, la réduction de la production de déchets à la source s'impose donc à l'ensemble des collectivités et des habitants comme le seul moyen efficace d'amortir l'impact financier de l'augmentation de leurs coûts de gestion et de limiter leur impact écologique.

C'est pourquoi la communauté urbaine muscle le volet sensibilisation et accompagnement pour inciter les habitants à moins et mieux jeter grâce à l'amélioration du tri et la promotion de solutions alternatives comme :

- La généralisation en 2021 de la mise à disposition de composteur ;

- L'installation de bornes d'apport volontaire supplémentaires ;
- La réalisation de guides du tri et du compostage et la diffusion de conseils zéro déchets (<https://bit.ly/3nRxCIT>).

Dans ce contexte, même si le rythme des collectes a tendance à évoluer, sur le territoire de GPS&O comme ailleurs, ces changements n'allègent pas la note fiscale. Il n'y a pas d'effets directs car la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne finance pas que la collecte. Elle englobe également toute la chaîne : les actions de prévention, la distribution de bacs, l'installation de bornes d'apport volontaire, le fonctionnement des déchèteries et surtout les traitements des déchets (tri, recyclage, compostage, incinération et enfouissement), de loin le poste le plus élevé.

Or, les taxes nationales sur les traitements des déchets vont augmenter fortement jusqu'en 2025. À titre d'exemple, à partir 2021, le coût moyen de l'incinération passe de 3€ à 8 €/T et celui de l'enfouissement : de 18€ à 30 €/T. Le surcoût global de la gestion des déchets est estimé à 2 500 000 € en 2025.

***Info déchets tél : 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h - www.gpseo.fr**

Contact presse : Xavier Tondi - xavier.tondi@gpseo.fr - 06 60 44 98 75

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 410 000 habitants répartis dans 73 communes. Maillon stratégique aux portes du Grand Paris, La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilités, attractivité économique et touristique, transition écologique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport.